



Info-pêche No 94

Bulletin d'information de la FSPG - paraît trois fois par an - gratuit - 11/2022

Page 1	Edito - Au programme : sécheresse, canicule et débits résiduels
Page 2	Règlement de la pêche en rivières - 2 modifications bienvenues
Page 3	Gestion de la nature - Des fleurs et des épines
Pages 4-5	Interview - Le directeur du SLRP répond à nos questions
Pages 6-7	Sécheresse - « Arrêt sur image » en août 2022 pour FR, VD, JU et GE; bilan après l'été NE et VS
Page 8	P'tites Nymphos - Brèves sur la pêche locale et régionale
Page 9	Dénonciation pénale de la FSPG - Un Procureur instruira dorénavant les pollutions des eaux
Page 10	Chaud devant : extraits du magazine 8'6 sur l'été caniculaire 2022
Page 11	Nouvelles de la FSP - Actualités de notre fédération faîtière
Page 12	Adhérez aux sociétés membres de la FSPG

EDITO : On a eu chaud !

Les rivières genevoises ont frôlé la catastrophe durant l'été caniculaire 2022. Dès le printemps, les cours d'eau affichaient déjà de très faibles débits. Durant la période estivale, les mortalités piscicoles ont été nombreuses et parfois massives sur les rivières du Plateau, mais aussi sur des cours d'eau préalpins, notamment dans le canton de Berne.

A Genève, les rivières ont atteint des débits historiquement bas, à tel point qu'un tronçon de l'*Al-london* a été mis à ban de toutes les activités humaines et que le SLRP a décidé d'alimenter exceptionnellement *la Drize* avec de l'eau potable du réseau des SIG ... du jamais vu !

Heureusement, notre canton n'a pas subi de mortalités piscicoles, mais on a « senti le vent du boulet » ... pour combien de temps encore ?

Alors que les lobbies de l'hydro-électricité voulaient encore diminuer les débits résiduels nécessaires à la survie des poissons et autres organismes aquatiques sur 3'000 km de cours d'eau, les pêcheurs et leurs alliés environnementaux et politiques se sont opposés avec succès à ces propositions radicales car la modeste quantité de production électrique supplémentaire était disproportionnée par rapport aux dommages écologiques qu'elle aurait engendré pendant des décennies. Les pêcheurs et pêcheuses défendent ainsi sans relâche nos rivières et leurs poissons.

Maxime Prevedello - secrétaire FSPG

LE ROND DANS L'EAU

132 résidence du
Pont de Fillinges,
74250 Fillinges

MAGASIN SPÉCIALISTE LACS ET RIVIÈRES

Tel : 0033 4 50 31 11 91

Règlement de la pêche en rivières : 2 modifications

(MP) Suite à sa prise de position en été 2021 (voir l'Info-pêche No 89 d'avril 2021), le Service du lac, de la renaturation et de la pêche (SLRP) a mis en oeuvre 2 de nos 7 propositions en faveur de la pêche genevoise dans un arrêté daté du 21 septembre 2022, ce dont nous le remercions. Ci-dessous quelques précisions.

Deux modifications au règlement de la pêche en rivières

- 1) **Prolongation de la pêche dans l'Aire jusqu'au 30 novembre**, qui entre déjà en vigueur dès le mois de novembre de cette année 2022
- 2) **Suppression de l'article 13, al.3, lettre e)**, qui interdisait jusqu'à ce jour l'utilisation de la nymphe, la mouche noyée ainsi que toute imitation de larve ou de crustacé jusqu'au premier samedi de mai, sauf dans le Rhône et dans l'Arve. **A noter que la lettre d) reste toujours valable, à savoir** : l'interdiction des appâts naturels, à l'exception du ver de terre et du poisson mort, jusqu'au premier samedi de mai, sauf dans le Rhône et dans l'Arve. Cet arrêté a aussi intégré des modifications tenant compte de l'entrée en vigueur du **permis de pêche et carnet de contrôle numériques** (cliquez [ici](#) pour visionner le document officiel).

L'Aire sera ouverte à la pêche jusqu'à la fin novembre



Pêche en étangs : adaptation au permis numérique

Un deuxième arrêté a été pris dans lequel le règlement de la **pêche en étangs** intègre l'entrée en vigueur du **permis de pêche et carnet de contrôle numériques** (cliquez [ici](#) pour visionner le document officiel).



Que sont devenues nos 5 autres propositions ?

Quant à la mise en place d'un secteur dédié uniquement à la **pêche à la mouche sur l'Allondon** et la **protection intégrale de l'ombre commun sur la Versoix**, leur mise en oeuvre n'est pas (encore) à l'ordre du jour, mais pourrait bien se concrétiser dès 2024. Il reste encore 3 propositions (**étang de stockage pour les truites de remise**, le **soutien d'étiage actif de la Drize et de l'Aire** et l'**augmentation de la productivité piscicole de l'Arve**) dont la concrétisation ne dépend pas uniquement du SLRP mais est liée à des projets qui dépassent l'unique gestion halieutique.

Alejandro Delieutraz

Articles de pêche
Route de Suisse 22
1290 Versoix CH

ARTICLES de PÊCHE
VERSOIX

Tél. 0041 (0)22 7555441 Fax 0041 (0)22 7555442
Natel: +4179 5123247



Gestion des espaces naturels : épines et fleurs

Un de nos membres s'est interrogé sur les critères qui déterminent qu'un milieu naturel et la faune qu'il abrite, soient considérés comme des lieux et des animaux méritant protection. Ci-dessous son message piquant, puis, pour contrebalancer, notre réaction élogieuse sur la gestion du public dans le secteur mis à ban de l'Allondon pour protéger la rivière et ses habitants en période d'étiage extrême. Une manière de dire qu'il faut parfois cibler différemment les moyens humains pour gérer la nature.

Epines : Passant quotidiennement sur la route de Sauvigny, j'ai eu l'occasion d'observer les cueilleurs de champignons se faire contrôler et sermonner par les gardes car ils étaient sortis des sentiers battus en période de brame du cerf.

Mais à la vue des nombreuses clôtures qui bordent cette route, on peut aisément en déduire que les cervidés proliférant dans cette région causent de nombreux dégâts aux cultures.

En fin de compte, ne se pourrait-il pas que la présence de champignonnières ait un effet « bénéfique » face à la prolifération des hardes de cerfs en dérangeant quelque peu leur reproduction, permettant ainsi quelques économies pour le service chargé de cette gestion ?

Par la même occasion, ces ressources humaines pourraient être allouées à la protection et surveillance de nos rivières telles que l'Allondon ou la Versoix qui, après avoir été renaturées, se transforment durant la belle saison en annexes de la plage des Eaux-Vives.

Les pêcheuses et pêcheurs se désolent de voir les nombreux barrages érigés par des baigneurs sur l'Allondon et la Versoix durant les périodes estivales et se réjouiraient certainement de voir les gardes intervenir avec autant de vigueur auprès des baigneurs ou autres usagers de la rivière qu'envers les cueilleurs de champignons dans les bois de Versoix.

Fleurs : La période caniculaire de l'été 2022 a alimenté les discussions dans tous les cercles et milieux concernés par la sécheresse et les débits extrêmement faibles des rivières du Plateau suisse.

A Genève, les forts étiages de plusieurs cours d'eau et les mortalités piscicoles redoutées, ont conduit les services de l'Etat à prononcer **une mise à ban de toutes les activités humaines**, dont la pêche, sur un secteur de l'Allondon situé entre l'embouchure du Nant de Pralie et le Pont des Baillets.

Comme souvent, pour qu'elle soit efficace, une telle mesure doit être contrôlée sur le terrain. Et pour l'Allondon, **cela a été le cas !**

C'est donc un grand MERCI que nous adressons aux gardes de l'environnement pour leur action efficace et dissuasive auprès des personnes qui fréquentent habituellement ces lieux.

Comme quoi, nous savons être critiques mais aussi manifester notre gratitude lorsque les actions des gardes sont appréciées.



Eté 2022 et avenir de la pêche de loisirs à Genève : interview d'Alexandre Wisard

Alexandre Wisard sur la RTS le 5 août 2022



Directeur du Service du Lac, Renaturation et Pêche (SLRP), Alexandre Wisard répond à quelques questions sur l'actualité de l'été 2022 et nous confie sa vision pour l'avenir de la pêche à Genève.

Info-Pêche (IP) : Quels enseignements tirez-vous de cet été 2022 ?

Alexandre Wisard (AW) : ... Manifestement, le changement climatique est plus rapide que les administrations en charge de l'environnement en général, et de la pêche en particulier ! Nous n'étions pas préparés pour accompagner cet été 2022 caniculaire à répétition, avec quasiment 2 mois sans pluie. Nous avons dû bricoler des solutions dans l'urgence pour éviter un désastre généralisé, comme par exemple soutenir les débits de la Drize avec l'eau du réseau, ou mettre à ban une partie de l'Allondon afin de créer une zone de refuge pour truites et ombres et autres vairons. Pourtant, nous vivons depuis 2015 déjà des étés avec épisodes de canicules à répétition, mais nous n'avons pas encore pris la pleine mesure de ce qui nous arrive. **L'enseignement principal à tirer de cet été 2022, c'est que nous devons être beaucoup plus créatifs, réactifs, innovants, et surtout déterminés si nous entendons sauvegarder nos cours d'eau et la diversité du vivant qu'ils abritent.**

IP : Comment voyez-vous la pêche de loisir dans les 10-20 prochaines années ?

AW : Etonnamment, je suis positif ! Nous avons le privilège à Genève de disposer d'une partie du **lac Léman**, qui nous offre une pêche des 4 saisons composées de truites lacustres, de féras, de **perches**, ombles-chevaliers et autres brochets, donc la pêche de loisirs au lac a encore de beaux jours à nous apporter ! Pour la pêche en rivières, c'est un peu plus compliqué. Si l'on pense aux salmonidés, leur avenir dans les rivières du Plateau suisse fait souci, car il va être difficile d'éviter le réchauffement des eaux. Genève n'échappe pas au phénomène, si l'on constate que le Rhône à l'aval de Verbois approchait des 22 degrés à la fin août, ou que l'Aire a régulièrement dépassé les 25 dans sa partie supérieure pourtant renaturée. Toutefois, nous avons quelques raisons d'être positifs : **le réseau connecté de la Versoix, du Petit lac, du Rhône Ville et de l'Arve possède des qualités physico-chimiques et biologiques compatibles à moyen et long terme avec le maintien, voire le développement de populations salmonicoles.** Pour l'Aire, la Drize ou encore la Seymaz, l'avenir est beaucoup plus sombre. Sans mesures de soutien de leurs débits en été, soutien artificiel ou pas, ces rivières risquent de basculer dans la médiocrité biologique. Quant à l'Allondon, l'urbanisation galopante du Pays de Gex, notamment dans la région de St Genis, la condamne inévitablement à des assèchements prolongés sur sa partie supérieure, qui vont peut-être se prolonger plus en aval. Tout dépendra des débits de son affluent l'Allemogne, situé sur le parcours frontière, et qui apporte aujourd'hui de l'eau de qualité et fraîche, mais pour combien de temps encore ? L'Allondon qui fut il y a peu le fleuron, le joyau des rivières genevoises, va s'éteindre petit à petit, dans l'indifférence générale. Cela dit, redevenons positifs, il n'y a pas que la truite ! Les pêcheurs genevois découvrent avec intérêt le silure, joli poisson de sport en pleine expansion dans le lac et le Rhône.



IP : Quels outils seront nécessaires aux gestionnaires pour réussir dans leur mission de maintenir la pêche de loisir ?



AW : Les cantons doivent pouvoir prendre des initiatives, en matière de réglementation sur la pêche et du repeuplement. **A ce titre, l'interdiction de la truite arc-en-ciel dans les eaux courantes de Suisse relève à mon sens d'un manque de pragmatisme incroyable.** Il faut avoir le courage de l'affirmer, **les cantons sont encadrés par une loi fédérale sur la pêche très conservatrice dans sa philosophie, et qui réduit fortement leur marge de manœuvre.** Sans transfert partiel de responsabilité de la Confédération vers les cantons, ce sera difficile de maintenir une pêche de loisir partout en Suisse, sauf dans les cantons bénéficiant de montagnes et donc d'eaux fraîches avec peu de matière organique. Il en va de même pour la revitalisation des cours d'eau, où les exigences parfois exagérées de l'Office fédéral de l'environnement pour accorder un soutien financier

bloquent certains projets portés par les communes ou les cantons. Sur un plan plus global, les assainissements voulus par les modifications de la Loi sur les Eaux vont beaucoup trop lentement, en regard des changements climatiques. Sans simplification des procédures et les justes ressources humaines nécessaires pour le traitement des nombreux dossiers, la volonté du Législateur ne sera pas respectée, et ce sont nos milieux aquatiques helvétiques qui vont continuer à se dégrader, inexorablement.

IP : Que faut-il attendre du monde politique, et associatif ?

AW : Le politique peut manifester son soutien en accordant de la confiance et des moyens financiers, ce qui est le cas à Genève depuis plus de 20 ans. Le monde associatif, quant à lui, que l'on pense aux fédérations de sociétés de pêche, aux associations de protection de l'environnement comme Pro Natura, le WWF ou l'ASL, est un **partenaire incontournable** pour travailler ensemble à la sauvegarde de nos milieux aquatiques.

Commentaire de la FSPG : selon Alexandre Wisard « Les cantons doivent pouvoir prendre l'initiative », mais avec quels arguments ?

Le réchauffement du climat, l'urbanisation ou l'exploitation hydroélectrique n'ont évidemment pas les mêmes impacts selon qu'ils s'exercent sur le Rhône, un ruisseau d'une zone industrielle ou un torrent de montagne. En matière de gestion halieutique, la loi sur la pêche n'offre pourtant aucune latitude aux cantons pour s'adapter ou profiter du contexte local. Uri, Schwytz ou Genève, la même gestion normative de l'OFEV y est imposée, et les gestionnaires n'ont aucune marge de manœuvre !

Le plus triste dans l'histoire, c'est que de nombreux pêcheurs sont convaincus qu'il n'existe aucune alternative scientifique à ce discours.

Il y a dix ans, la National Wildlife Federation résumait pourtant les 3 approches possibles en matière de gestion de la nature face au réchauffement climatique(1). La première consiste à vouloir **résister au changement**, en espérant que restaurer les milieux naturels permettra de les maintenir dans leur état ancestral. La seconde se résume à **ne rien faire**, à les laisser filer vers un état inconnu. La dernière option consiste à s'offrir les moyens financiers et intellectuels de **diriger les écosystèmes vers un état souhaitable**. Cette démarche concerne aussi les nouvelles espèces qu'on souhaite y voir(2) (3), dans la mesure où la diversité génétique(4), voir l'hybridation(5), auront un rôle primordial à jouer dès lors que c'est **l'adaptation au changement** qui est favorisée...

Une telle démarche, qui change radicalement les priorités, est aujourd'hui nécessaire(6), en particulier parce que limiter la pression anthropique qui s'exerce sur les milieux aquatiques est souvent hors de portée des gestionnaires(7), et que la capture des poissons est essentielle(8) (quoi qu'en disent certains !) au maintien de la pêche de loisir.

Bref, construire un discours rationnel et scientifiquement fondé pour suggérer aux élus du Conseil National que la loi sur fédérale la pêche est à bout de souffle, et que sa modification en vue de donner plus de compétences aux cantons est indispensable. Dans un contexte où les forçages anthropiques sur nos cours d'eau n'ont jamais été aussi importants, c'est une chose parfaitement réalisable.

Ça tombe bien, c'est le prochain objectif de la Commission de la pêche !

Pour consulter les références : cliquez directement sur les chiffres bleus entre parenthèses dans le texte

Suivre sur Twitter : [Robert Arlinghaus](#), [Martin Schlaepfer](#) - En français : [truites et Cie](#)



plus de 30 ans d'expérience!

Mouches de pêche artisanales jurassiennes

Guide et cours de pêche dans le Jura

Gambes fabriquées en Suisse

SPORTS LOISIRS

Porrentruy Jura

Allée des soupirs No2

+ d'informations sur nos sites web... [jurafishing.ch](#) et... [www.sportsloisirs.ch](#)

Sécheresse 2022 ... bilan d'un été caniculaire

Ci-dessous un « arrêt sur image » des situations rapportées par les présidents des fédérations de pêche de FR, VD, JU et GE, entre la 1^{ère} et la 3^e semaine d'août sur les effets de la sécheresse et des étiages extrêmes dans leurs cours d'eau. Pour le VS et NE, le bilan a été fait à la fin de l'été.

FRIBOURG (Bernard JAQUET - président FFSP)

A la mi-août, il n'a pas été constaté de mortalité dans les cours d'eau ouverts au permis. Par contre, la FFSP a été informée de 3 cas de mortalités de truites sur 2 affluents (ruisseaux pépinière ou privés) qui ont été asséchés. Le service de la pêche n'était - en principe - pas favorable à des pêches électriques de sauvetage. Cependant, la situation devenant très tendue, il y a eu malgré tout quelques pêches de sauvetage sur certains affluents et sur des ruisseaux pépinières. Les températures d'eau de la Glâne, Neirigue et affluents au début du mois étaient situées entre 17 et 21,5 degré. Le 18 août la température avait baissé à 16 degrés grâce aux orages de la veille. La FFSP a été sollicitée par les médias locaux «La Télé» et «La Liberté» et leur a relaté la gravité de la situation en mettant l'accent sur l'importance de la revitalisation (reboisement, création de fosses, etc) afin de maintenir - à l'avenir - des secteurs plus frais dans nos rivières.



VAUD (Roger ZBINDEN - président SVPR)

Avec 3'500 km de cours d'eau piscicoles, l'évaluation précise de la situation n'a pas été possible. Cela dit, la sévérité de la chaleur a impacté sans aucun doute beaucoup d'entre eux. Sur la Côte, l'Outard et l'Arena se sont asséchés complètement avec une mortalité probable de 100% des truites de rivière. L'Aubonne, le Toleure, la Sandoleyre, le Roju, la Saubrette, **la Venoge** et le Veyron, se sont asséchés en tête de cours d'eau et ont retrouvé un petit débit grâce aux résurgences, rejets de STEPS et autres petits affluents. Si certains poissons ont pu dévaler la rivière, d'autres se sont retrouvés bloqués et ont littéralement séché sur place. Cela

concerne, à notre connaissance, exclusivement des truites de rivière.

Le canton effectue aussi des repeuplements durant l'été et des solutions locales ont toujours pu être trouvées avec les gardes-pêche permanents très investis. Souvent les poissons ont été relâchés plus en aval des cours d'eau que d'habitude. Et quand c'était impossible, d'autres rivières ont pu les accueillir. Dans la Broye, la situation était particulièrement problématique, notamment en raison des températures d'eau très élevées. Des pêches électriques de sauvetage ont également eu lieu. Dans la circonscription Rolle-Morges, plus de 3'000 truites de rivière ont ainsi été déplacées. Le problème était de trouver des cours d'eau pouvant les accueillir. Et c'est là que la continuité écologique des cours d'eau prend toute son importance. Cette sécheresse nous apprend aussi que nous devons continuer à nous battre pour garder les débits dans le cours d'eau, que ceux-ci soient revitalisés (et ombragés) et que la migration piscicole soit garantie afin de permettre aux poissons de se déplacer en cas de besoin.

JURA (Alain CHRISTE et Ami LIEVRE - respectivement président et vice-président FCPJ)

Début août, l'Allaine ne coulait que par intermittence sur 2 km entre l'aval d'Alle et la patinoire de Porrentruy. Il y a toutefois eu peu de mortalités car les poissons ont pu se réfugier dans les fosses profondes avant que l'eau revienne. L'inspecteur de la chasse et pêche a organisé des pêches de sauvetage avec des pêcheurs de la FCPJ d'Ajoie et de Delémont et des gardes cantonaux. Toutes les truites ont été remises dans l'Allaine en aval de la STEP, de même que des centaines de blageons, de vairons, de loches, de goujons, etc. Il n'y a eu que quelques chabots piégés. Le ruisseau du Jonc est à sec depuis plus d'une semaine dans sa partie inférieure sur une distance d'1 km. Des pêches de sauvetage, dans le même contexte qu'à l'Allaine y ont été réalisées. Hélas l'alerte a été donnée trop tard et plusieurs grosses truites sont mortes, malgré la présence de grandes fosses. L'essentiel des truites ont toutefois été sauvées grâce à ces fosses encore en eau.

Le service de l'environnement, sur l'insistance de l'inspecteur et de moi-même, est intervenu auprès des communes concernées pour qu'elles laissent aller certaines sources à la rivière du fait que toutes ces communes sont interconnectées et ne manquent donc pas d'eau potable. Cela a permis de sauver l'Erveratte, la Cornoline et le Jonc dans sa partie apicale où se trouvent des écrevisses !!

Ci-après quelques précisions supplémentaires sur les pêches de sauvetage et mortalités dans les rivières du Jura :

- Doubs : Bief de Vautenaivre sur 700m, 200 truites sauvées, pas d'autre mortalité
- Somme: Ruisseau du Sâcy, environ 400 truites sauvées. 2-3 truites mortes
- Somme : Ruisseau de la Golatte, 2 pêches de sauvetage pour environ 200 truites sauvées.
- Birse : Ruisseau de Bellevie, 20 truites sauvées. Pas de mortalité.
- Birse : Ruisseau de Mettembert : 220 truites sauvées. Pas de mortalité.
- Allaine : Ruisseau du Jonc 40 truites sauvées et des blageons

avec une dizaine de truites géniteurs mortes (l'alerte a été donné trop tard). • Allaine : entre Alle et Porrentruy l'Allaine ne coulait plus, 4 pêches de sauvetage ont été faites. Pas de données sur le nombre sauvé. Notre responsable de la gestion halieutique a signalé 4-5 truites et des chevesnes (moins de 10) morts en aval d'Ocourt. Mais pas d'autres catastrophes sur ce cours d'eau.

GENEVE (Maxime PREVEDELLO - secrétaire FSPG)

Dans le canton de Genève, mis à part le Rhône et l'Arve, nous sommes très inquiets pour les rivières telles que l'Allondon ou la Versoix dont les eaux restent heureusement encore assez fraîches pour ne pas provoquer de mortalités. Une pêche de sauvetage "préventive" a été réalisée sur l'Aire au début du mois de juillet déjà. La Drize, qui abrite une belle population de truites de rivière, est alimentée depuis 3 semaines avec de l'eau potable du réseau à un débit de 6 litres/seconde, mais c'est une solution coûteuse et exceptionnelle. Les autres petits cours d'eau genevois (La Laire, l'Aire, la Seymaz, le Foron, l'Hermance) ont des débits extrêmement faibles et des températures telles qui pourraient provoquer des mortalités dans les prochains jours car certains tronçons y sont complètement asséchés.



Pour l'Arve, les débits soutenus mais pas exceptionnels sont liés à la forte fonte en altitude dans le Massif du Mont-Blanc, la température oscille entre 11 degrés (vers midi) et 14 degrés (vers minuit). Pour le Rhône genevois, émissaire du lac Léman, le débit (artificiel dus aux barrages) varie entre 100 et 350 m³/sec, par contre la température en ville de Genève atteint des valeurs limite voire mortelles pour les salmonidés, entre 25.7 (vers 18h) et 24.7 (vers 6h du matin). L'apport d'eau plus fraîche de l'Arve réduit un peu la température du Rhône en aval de la Jonction mais reste élevée : entre 22 et 23.9 degrés... la situation demeure donc très inquiétante.

Les pluies survenues les 19 et 20 août ont quelque peu amélioré la situation, mais ne suffisent pas pour compenser durablement les étiages sévères, notamment sur les petits ruisseaux où les débits sont revenus très rapidement au niveau d'avant les pluies. La situation est donc très précaire mais il n'y a pas eu (encore) de mortalités notables constatées dans les cours d'eau genevois.

NEUCHÂTEL (Thierry CHRISTEN - président FNPR) - bilan après la canicule

Les cours d'eau du canton de Neuchâtel ont été relativement épargnés durant cette période de canicule. A noter toutefois que le Doubs français en amont du lac des Brenets, s'est complètement asséché à l'image des sécheresses précédentes. Plus en aval, le Doubs en aval du Châtelot est bordé de falaises qui favorisent des températures fraîches aussi grâce au débit résiduel constant. Les autres rivières ont plus ou moins bien supporté la canicule avec toutefois des pêches de sauvetage notamment sur le Buttes où 200 poissons ont dû être sauvés vers la mi-juillet. La Noiraigue et l'Areuse ont échappé de justesse aux mortalités alors que cela n'a pas été le cas du Bied du Locle où des poissons morts ont été constatés. Comme ailleurs, il faut trouver un autre cours d'eau capable d'accueillir les poissons sauvés et penser aux poissons déjà présents dans la rivière, qui pourraient stresser face à une arrivée massive de congénères. Le Service de la pêche estime que les pêcheurs ont un comportement responsable malgré la sécheresse dans les rivières. Leur rôle est également précieux, car ils permettent de donner des informations sur la situation sur le terrain, en plus du travail des garde-faunes.

VALAIS (Philippe DARIOLY - président FCPA) - bilan après la canicule

Comme on s'en doutait, le Valais, par sa situation alpine, n'a pas connu de problèmes de mortalités piscicoles dues à la sécheresse et il n'a pas fallu y organiser des pêches électriques de sauvetage. Les débits minimum ont été garantis à l'aval des barrages mais les nombreux pompages pour l'arrosage des cultures ont fortement abaissé le débit de nombreuses rivières. Par contre ce sont les pollutions accidentelles qui ont marqué cette saison estivale : une grosse pollution (apparemment du lisier) a détruit 1 tonne de truites à la pisciculture de Viège à la mi-mai et une autre aux hydrocarbures au **Canal Stockalper** à la fin septembre, sans mortalités apparentes. Il faut ajouter que les piscicultures du Valais ont dû faire face au manque d'eau et actionner leurs pompes au maximum pour alimenter leurs bassins, avec des factures d'électricité bien plus élevées en lien avec l'augmentation actuelle des coûts de l'énergie.



P'TITES NYMPHOS

Agenda 2022-2023

Fermeture du Rhône (1-2-3), de l'Arve* et de l'Aire:** mercredi 30 novembre.

*: les secteurs 6 et 7 de l'Arve restent toutefois ouverts du 1er au 31 décembre pour la pêche de l'ombre commun uniquement en mouche sèche.

** : nouvelle réglementation dès novembre 2022

Ouverture salmonidés Léman : dim. 15 janvier

AD FSPG 2023 : mercredi 1er mars

Ouverture rivières : samedi 4 mars

Ouverture rivières limitrophes : samedi 11 mars

Histoires d'eau 1 : l'eau résiduelle ...

Lors de l'émission FORUM de la RTS La 1ère du 16 août dernier, on a appris de la bouche du ministre jurassien de l'environnement, David ERAY, que les négociations pour le renouvellement des concessions des 3 barrages sur le Doubs sont problématiques pour la Suisse, qui aimerait voir appliquer le droit suisse, **nettement moins favorable à l'environnement** que le droit français. Les écologistes ont beaucoup plus d'influence en France concernant les **débits résiduels et les éclusées** qu'en Suisse ... le mauvais élève c'est clairement la Suisse sur ce point. Par contre pour «se faire suer» avec les repeuplements (par exemple pour la truite arc-en-ciel) on est les champions du monde. Cette schizophrénie est insupportable et il serait bien que la FSP communique méchamment sur ce point, alors que les débits résiduels ont été attaqués par certains milieux politiques suisses.

Histoires d'eau 2 : l'eau brute ...

Un courrier des lecteurs paru le 16 août 2022 dans la Tribune de Genève nous amène à féliciter son auteur. Jacques LOTTAZ, ancien directeur de la Protection des eaux à l'Etat de Genève, nous y rappelle à juste titre le gaspillage aberrant et coûteux que constitue l'arrosage de nos champs cultivés avec de l'eau potable. Et de proposer des pistes qui utiliseraient de l'eau « brute » prélevée dans l'énorme réservoir qu'est le lac Léman ou le Rhône genevois (250 m³/seconde de débit moyen au Pont du Mont-Blanc), pour arroser nos cultures et soutenir l'étiage de nos rivières durant les prochains étés caniculaires. Il relève que durant deux décennies l'Etat de Genève a mené un important programme de renaturation des rivières à la grande satisfaction de nos concitoyen.ne.s. et qu'il a aujourd'hui le devoir de tout mettre en oeuvre pour sauvegarder nos cours d'eau !!

Histoires d'eau 3 : l'eau du réseau ...

Face à l'assèchement de la Drize durant l'été 2022, le SLRP a mis en place une mesure inimaginable il y a encore quelques années : alimenter la rivière avec 5 à 6 litres/seconde d'eau potable du réseau des SIG. Objectif : garantir un débit de survie aux organismes aquatiques (dont les truites de rivière) et éviter ainsi une pêche électrique de sauvetage qui aurait stressé encore davantage les poissons et nécessité des moyens humains et logistiques très importants ... sans garantie sur la survie des poissons. Une mesure courageuse en faveur de ce cours d'eau hébergeant «encore» une belle population de truites de rivière, qui à ainsi été sauvée et se porte très bien à la date de parution de cet Info-Pêche.



Été 2022 : la Drize sauvée par de l'eau potable

Histoires d'eau 4 : l'eau de GeniLac

Dans le cadre du «Grand projet Praille Acacias Vernets» (PAV), le volet «Projet Espaces Rivières» prévoit, entre autres, la remise à ciel ouvert de la Drize (décidément encore elle!), d'abord sur 450 mètres linéaires dans le secteur «Etoile-Boissonnas» à l'horizon 2025. Sur les croquis des architectes on peut voir des enfants s'ébattre dans le futur cours d'eau et des badauds se délasser sur des gradins en béton aux abords immédiats de la rivière projetée. A notre avis, la ripisylve est totalement insuffisante et les gradins en béton bien trop imposants, surtout lorsque l'on sait que le débit d'étiage de la Drize, qui se situe à moins de 10 litres/seconde, transformera cette «rivière urbaine» en cloaque putride. Les pêcheurs ont suggéré une solution : amener vers l'amont une partie de l'eau rejetée dans l'Arve (plus de 1'500 litres/seconde !) par le réseau thermique GeniLac. On pourrait même envisager d'alimenter les serres agricoles situées plus en amont du cours d'eau afin de préserver sa maigre ressource en eau en période estivale. Pas bête ... non ?

Cours d'eau pollués : adressons des dénonciations pénales directement au Ministère public

De janvier à mars 2021, la rivière Aire a subi des pollutions répétées. Divers acteurs de la société civile : pêcheurs, riverains, ONG et politiques des communes concernées ont interpellé le directeur de l'Office cantonal de l'eau (OCEau). Le constat est accablant : même si les services officiels (SIS - Police de l'eau) sont intervenus lors de ces événements, ces pollutions n'ont finalement débouché sur aucune sanction à l'encontre des responsables, même lorsqu'ils ont été identifiés.

Dénonciation pénale de la FSPG au Ministère public

Ces pollutions sont survenues les 7-8 janvier, les 27-28 janvier et le 16-18 mars 2021. Lassés par l'absence de résultats de l'OCEau face à ces pollutions, le comité de la FSPG a fait appel à un avocat et a déposé une dénonciation pénale auprès du Procureur général genevois.

La Loi fédérale sur la Protection des Eaux est claire

Cette action en justice s'appuie sur la Loi fédérale sur la protection des Eaux (LEaux) dont l'art. 70 al. 1 dit : « sera puni d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire celui qui, intentionnellement, aura de manière illicite introduit dans les eaux, directement ou indirectement, des substances de nature à les polluer (...). Si l'auteur a agi par négligence, la peine sera une peine pécuniaire de 180 jours-amende au plus (al. 2). »

Au bout de la 3e pollution, on trouve enfin le responsable !

Les investigations sur les 2 premières pollutions n'ont pas permis de déterminer leur origine. Ce n'est que lors de la 3e pollution de la mi-mars que l'OCEau a pu identifier les responsables. Il s'agissait de personnes physiques oeuvrant pour une entreprise de prospection en géothermie qui réalisait des forages et déversait ses eaux de rejets directement dans le réseau des eaux claires ... qui aboutit directement à la rivière.

D'un point de vue légal, ces rejets de forages géothermiques ne doivent pas être directement déversés dans les réseaux d'eaux sans décantation ou infiltration préalable.

Ignorant tout de son obligation de dénoncer les infractions pénales au Ministère public, le directeur de l'OCEau a estimé que : « **le chantier en question étant terminé les mesures correctives n'ont plus lieu d'être** ».

Le Ministère public classe l'affaire mais nous encourage à dénoncer les pollutions à l'avenir

La démarche de la FSPG visait à obtenir du Ministère public l'envoi d'un signal clair que les cours d'eau du canton ne doivent pas être pollués. Tout contrevenant s'exposant, en application d'une loi fédérale trop souvent ignorée par l'OCEau, à des sanctions pénales (peine privative de liberté, peine pécuniaire ou amende).

Dans son ordonnance du 2 juin 2022, après l'enquête menée par la police judiciaire suite à notre dénonciation du 9 avril 2021, le Ministère public a décidé de classer la procédure car l'origine des deux premières pollutions n'a pas pu être établie et s'agissant de la pollution de la mi-mars, le Procureur en charge du dossier est d'avis, sauf élément nouveau, que l'entreprise n'a pas commis de négligence et que les effets de son acte sur les eaux ou la faune n'ont pas pu être établis.

Le Ministère public saisit toutefois l'occasion de son courrier à la FSPG pour l'informer **qu'un Procureur est dorénavant spécialement chargé d'instruire les procédures pénales relatives à la violation de la législation sur les eaux ou l'environnement et que d'éventuelles dénonciations peuvent lui être adressées directement.**

Et maintenant ?

Même si le résultat de notre action en justice paraît bien maigre s'agissant des pollutions de 2021, la nomination d'un Procureur spécial chargé des infractions à la Loi sur la protection des eaux doit nous inciter à **dénoncer sans aucune hésitation toute pollution** qui surviendrait dans nos cours d'eau, en suivant cette procédure :

- **ALARMER IMMEDIATEMENT le 118**
- **PRELEVER RAPIDEMENT DES ECHANTILLONS D'EAU** (bouteilles, récipients, sacs en plastique)
- **RECOLTER DES PREUVES** (faire des photos/une vidéo, récolter d'éventuels poissons morts, essayer de repérer et photographier/ filmer la source de la pollution : tuyau, canalisation, déversement de produit toxique, etc.)
- **S'ASSURER DE L'OUVERTURE D'UNE PROCEDURE PENALE** (en reprenant contact avec le fonctionnaire sollicité via le 118 ou en écrivant au Ministère public)

Ce n'est qu'ainsi que des dénonciations à l'encontre des pollueurs pourront avoir des chances d'aboutir à des amendes ou des peines...

Daniel JIMENO - président FSPG

Bienvenue dans les années sauna ...

Source : Magazine 8'6 par Pêches sportives No 19 - (Extraits de Vincent Lалу, Jean-Christian Michel et Philippe Boisson)

(MP) Abonné à l'excellent magazine « 8'6 », j'en parcours chaque édition avec un plaisir renouvelé. Intelligents, engagés, informatifs, techniques, sensibles, critiques, poétiques, affranchis idéologiquement et foncièrement pertinents : les contenus de 8'6 sont une ode à la pêche et aux milieux aquatiques que nous chérissons. Cette publication est, je pèse mes mots, le meilleur ambassadeur actuel de la pêche à la mouche (et aussi un peu aux leurres) francophone. Et justement ... la sécheresse de l'été 2022 y est évoquée avec inquiétude, interrogation mais aussi des mots encourageants ... on en a tous besoin ! Ci-dessous quelques extraits des textes du rédacteur en chef (Vincent Lалу) et de ses deux proches collaborateurs (Jean-Christian Michel et Philippe Boisson) que je vous invite à lire, avec l'aimable autorisation de leurs auteurs.

• **Écoutons les poissons** (Vincent Lалу et Philippe Boisson)

La sécheresse 2022 sera historique. Pas qu'elle ait été plus terrible que celles de 1976 ou de 1983. Mais parce que, pour une fois, les premières victimes appartenaient au camp du déni : l'agriculture française connaît depuis juin une baisse de production laitière de 15 à 20%. Il a fallu abattre 250'000 bovins devenus impossibles à nourrir. **Cette crise a permis de montrer les limites du modèle agricole intensif.** Ce sont les milieux calcaires et leurs grandes nappes phréatiques qui ont le mieux résisté, alors que les rivières qui coulent sur du granit n'ont dû leur salut qu'à de très éparses pluies ou orages. Il est donc impossible de généraliser cette crise hydrique, tant le facteur local fut prépondérant. Le sort de tous les cours d'eau de l'Hexagone (*Ndlr: et de Suisse*) dépendra désormais des pluies automnales et hivernales. Et les poissons dans tout ça ? Ils ont souvent mieux résisté que les hommes. Et c'est encore une première. Beaucoup savent mieux qu'avant trouver les rares sources fraîches, les refuges profonds, les poches d'oxygène de leur survie. Cette crise nous rappelle à l'ordre et nous dit qu'en toute chose malheur est bon ! Écoutons les poissons.

• **L'eau des hommes plus importante que celle des poissons ?** (Jean-Christian Michel)

Que retiendrons-nous de l'été 2022 ? Avons-nous appris quelque chose ? Le grand public a été surpris de découvrir des ruisseaux à sec, de voir Elise Lucet en baskets dans un bras de la Loire et aussi des lacs de barrage historiquement bas, ainsi que de courageux bénévoles de la pêche associative tirant des flaques à l'épuisette ce qui pouvait l'être ou sortant à la fourche des carpes bouillies de la mare de Gargamel. La sécheresse est un spectacle. De désolation, mais un spectacle quand même. Et sous les larmes de crocodile médiatiques, je n'ai vu qu'une seule chose, pas forcément en accord avec le discours officiel : c'est que dans ce pays, l'eau des hommes est visiblement plus importante que l'eau des poissons. **Comme si ce n'était pas la même !** La vie des milieux aquatiques 365 jours par an, tout le monde s'en fout, mais quand l'eau des robinets vient à manquer, on prend soudain une posture atterrée. Le ... le Progrès ne peut donc pas tout ?

(Lire la suite dans 8'6 No 19 pages 6-7)

• **Chaud devant** (Vincent Lалу - photo Sébastien Lamy)

2022 va faire exploser les compteurs de la climatologie. Une année en forme de signal pour nous prévenir que cela ne va pas s'arranger. **Bienvenue dans les années sauna.**

On ne va pas en rajouter mais tout de même. L'Europe cet été a vieilli d'un coup : comme une pomme ou un visage dont les rides auraient surgi en quelques heures. Les rides de l'Europe, ses rivières sans eau, ses lacs de barrage où resurgirent les clochers des églises immergées, ses retenues inutiles comme autant de cernes sur un visage ravagé par les rayons d'un soleil plus proche, plus chaud, un soleil qui brûlait les peaux et les forêts. Que peut bien raconter un journal de pêche quand l'objet même de son propos fait défaut ?

(Lire la suite dans 8'6 No 19 pages 13-19)





Débits résiduels

La Fédération Suisse de Pêche est satisfaite

La Fédération Suisse de Pêche est très satisfaite de la décision du Conseil des États de ne pas affaiblir les dispositions déjà minimales sur les débits résiduels. La commission préalable avait préparé un véritable putsch sur la législation environnementale avec ses propositions radicales - et s'est maintenant heurtée au bon sens et à la responsabilité du Conseil des États. La Fédération Suisse de Pêche s'en réjouit. "Il ne s'agit pas de nous en tant que pêcheurs, mais des poissons et de tout l'écosystème dans et au bord des eaux", déclare Roberto Zanetti en tant que président central de la Fédération Suisse de Pêche. La FSP est optimiste et pense que le Conseil national, en tant que deuxième chambre, restera sur la voie de la raison. En effet, la modeste quantité de production supplémentaire serait disproportionnée par rapport aux dommages écologiques qu'elle engendrerait pendant des décennies.

Centre des Poissons: fédérations et sociétés mises à contribution

130'000 francs sont réjouissants - mais l'objectif n'est pas encore atteint

La Fédération cantonale bernoise de la pêche et la Fédération argovienne de la pêche ont également promis 10'000 francs chacune pour l'acquisition de terrains pour le Centre suisse de la pêche. La FSP et la fondation responsable espèrent que d'autres fédérations cantonales et associations suivront cet exemple.

L'appel lancé aux larges cercles de la pêche suisse dans notre dernière édition a eu de l'effet. "Entre-temps, déjà 130'000 francs ont été payés ou promis par des sociétés de pêche locales ou des fédérations cantonales pour l'achat du terrain. C'est réjouissant, mais pas encore suffisant. "Nous devons continuer à mettre les bouchées doubles", déclare Adrian Aeschlimann, chef de projet à la fondation de soutien. L'objectif minimal fixé par les organisations de pêcheurs pour la fin de l'année est de 155'000 francs. Cela correspond à 10% du prix d'achat.

Les Bernois et les Argoviens vont de l'avant

Il est particulièrement réjouissant de constater que les fédérations cantonales bernoise et argovienne de la pêche ont emboîté le pas à la fédération cantonale soleuroise (voir le JSP d'octobre 2022) en promettant chacune 10'000 francs supplémentaires, voire en les versant déjà. "Ce serait bien si d'autres fédérations cantonales faisaient un don de 10'000", motive Roberto Zanetti, président de la fondation et de la FSP.



En attendant le canton

Un coup d'œil sur la suite de la feuille de route le montre : le jour de l'achat se rapproche. Tout comme l'autorisation d'aménagement du territoire. Selon les informations de la commune de Moosseedorf, la décision du canton concernant la demande de zonage est attendue en novembre. Il faudra ensuite attendre encore un bon mois pour que le zonage devienne définitif. L'achat pourra alors avoir lieu, pour autant que les fonds nécessaires soient réunis. C'est pourquoi Zanetti a un message clair : "Allez, faites un effort et soutenez ce projet du siècle, qui a un caractère d'avenir pour les poissons et les habitats aquatiques et qui enthousiasmera le milieu de la pêche et toute la population".

Voici comment faire un don !

- En tant que société de pêche avec 10% de la fortune de la société ou même une somme plus importante
- En tant que particulier avec le financement d'un ou plusieurs mètres carrés (283,25 CHF par mètre carré)
- En tant que pêcheuse, pêcheur ou particulier en adhérant au "Club des 1'000 de la FSP" (apport minimum de 1'000 francs)
- En tant que fondation ou entreprise avec un prêt ou en tant que partenaire de projet



Et si vous insérez une publicité pour votre entreprise ou votre commerce sur cette page ? Plus de 700 personnes, administrations, politiques et associatifs reçoivent l'Info-Pêche trois fois par année ...

Contactez-nous sur
www.fspg-ge.ch

**Vous n'êtes pas encore des nôtres ? Qu'attendez-vous pour rejoindre la FSPG ?
Que les truites de l'Arve remontent dans la Drize entièrement remise à ciel ouvert ?**

Sociétés membres

FSPG	JIMENO Daniel	jimeno@toutesperles.ch
AMICALE TOS-Lémanique	MAZZOLA Maurice	maurice.mazzola@bluewin.ch
APL - Lac Léman	LUCHETTA Lydia	amicalepecheursapl@gmail.com
L'HERMANCE	MONNEY Julien	monneypecheur@gmail.com
LES TANNEURS	FAVRE Michel	societe.de.peche.les.tanneurs@gmail.com
AMICALE DE LA TOUVIERE	LEROY Stéphane	s.leroyx1@gmail.com
LA LOUTRE	BECK Stéphane	bstephane@me.com
CLUB GENEVOIS PECHE EN MER	DOS SANTOS Manuel	masantos@bluewin.ch

Retrouvez les adresses des sites de nos sociétés membres sur www.fspg-ge.ch
Site de la Fédération Suisse de Pêche FSP www.sfv-fsp.ch/?L=1

DEMANDE D'ADHESION

(No 94 - Novembre 2022)

Nom/ Prénom : _____ Date de naissance : _____

Adresse : _____ Lieu/No Postal : _____

No de tél. : _____ Email : _____

Je soussigné désire adhérer à une société de la FSPG:

- Je désire adhérer à la société : _____ (nom de la société)
(Votre demande sera transmise au président de la société)
- Je désire adhérer à la FSPG en tant que membre de soutien (cotisation : min. 60.- par année)
- Je suis porteur/porteuse du permis de pêche genevois: lac* rivière *
- Je suis pêcheur/pêcheuse débutant.e et je désire suivre un cours d'attestation de compétences pour la pêche (SaNa)
Cochez la(les) case(s) souhaitée-s) * entourez ce qui convient

Lieu et date : _____ Signature : _____

QR-Code vers le site Internet de la FSPG : =>

